



Association des Conseillers d'orientation-Psychologues de France Compte rendu du Bureau exceptionnel à Blois le 24 janvier 2015

Présents

Pour le CA : Dominique Hocquard, Sylvie Amici, Jean Louis Guerche, Rodrigue Ozenne, Denis Comette, Jean-François Castell

Excusés membres du Bureau : Florence Pagès, Veronique Soulié, Marilou Struillou, Daniel Pandolfi

Ordre du jour

Actualités de l'association

groupes de travail, conférences, audiences, ...

Situation des Centres d'Information et d'Orientation

Point sur la situation des CIO dans l'académie de Orléans-Tours avec les collègues qui nous ont invité, échanges via Skype ou salle de « tchat » avec des collègues d'autres académies,

Point presse

mise en perspective de la situation des CIO,
expression du soutien de l'ACOP-F

Matinée

Actualités de l'association :

- Dominique Hocquard, au titre de représentant de l'ACOP-F, a participé activement aux travaux du collectif [«Construire Ensemble la Politique de l'Enfance»](#) (CEPE).

Le CEPE s'inscrit dans la continuité des actions du collectif « pas zéro de conduite ». Ce collectif rassemble 105 organisations associatives et syndicales. Elles militent ensemble pour la reconnaissance des enfants dans le sens de la convention des droits de l'Enfant, c'est-à dire jusqu'à 18 ans. Leur approche correspond aux positions de l'ACOP-F : une prise en charge, la compréhension, et le respect dans leur globalité des enfants, qu'il s'agisse de questions liées à leur protection, leur développement, leurs aspirations. Dans ce cadre, plusieurs actions récentes ont été conduites :

- une audience auprès [de Mme Geneviève Avenard](#), adjointe au Défenseur, Défenseure des enfants, vice-présidente du collège de défense et promotion des droits de l'enfant. Cette instance est indépendante de l'exécutif, elle ne dépend donc pas des choix politiques ministériels. Proposition a été faite de créer un conseil national de l'enfance, national et autonome. La défenseure a eu une écoute attentive à la proposition et a confirmé sa participation au Forum national organisé par le CEPE et auquel l'ACOP-F participe, le 24 janvier 2015 à Paris.

- une audience auprès de Mme Laurence Rossignol Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Il a été question des travaux du [Haut Conseil de la Famille](#) et de son évolution à travers l'appellation de Haut Conseil de la Famille et des âges de la vie, et de l'incidence sur la prise en compte de la place de l'Enfant et des objectifs soutenus par rapport à d'autres ministères

- ce même jour se déroule à Paris donc le Forum national du CEP-Enfance, sur le thème "Qu'est-ce qu'on fabrique avec les enfants? L'ACOP-F est représentée à cette occasion par Florence Pagès-membre du Bureau de l'association et Betty Perrin-présidente de l'ACOP-LR.

Jean-Louis Guerche souligne l'intérêt de les solliciter sur l'argument de l'enfance en danger, à propos de la fermeture des CIO, ce sont des lieux et des services publics gratuits dédiés à la jeunesse qui disparaissent.

DH propose d'inviter un des co-fondateur du CEP-E peut-être à l'occasion d'un CA. Cela lui semble permettre de reposer les questions débattues au sein de l'association, autrement et plus largement.

Suit un échange entre les membres du bureau à propos de l'Ecole, les objectifs, la place des jeunes, la place du PIIODMEP et de l'entreprise au sein de l'Ecole donnée par les politiques, alors que les événements récents (les attentats terroristes du 7 et 8 janvier) fait apparaître la nécessité que l'Ecole soit et demeure un lieu de développement des individus, de leur pensée critique, de leur capacité à penser et à débattre, et non pas de former avec force de dispositifs et d'actions des individus à « l'esprit d'entreprendre ». (calendrier européen [éducation et entrepreneuriat/ avis européen sur les élèves et l'entrepreneuriat](#))

L'idée du projet d'écriture d'un manifeste est remise à l'ordre du jour.

- Vers la création d'un corps unique de psychologues de l'Education nationale

Le 7 janvier 2015 après-midi s'est réuni le groupe « Psychologue de l'Education nationale » ; étaient représentés l'ACOP-F (par Dominique Hocquard et Sylvie Amici), l'AFPEN, la SFP et la FFPP pour les associations, et le SNP, le SNPsyEN-UNSA, le collectif psy du SNUIPP-FSU, le collectif psy du SNES-FSU, pour les syndicats.

Les échanges ont porté sur 3 points

- L'état d'avancement du groupe ministériel de travail (GT14) :

la fiche 1 constitue un préambule,

la fiche 2 qui porte sur les missions des « personnels d'orientation » est finalisée

la fiche 3 sur les CIO

Sont actuellement en discussion entre les syndicats et les représentants du ministère (prochaine date du GT14 non connue) :

la Fiche n°4 : Recrutement et formation des psychologues de l'éducation nationale

la Fiche n°5 : Le corps des psychologues de l'éducation nationale

la Fiche n°6 : La constitution initiale du corps des psychologues de l'éducation nationale

et une Fiche "état des lieux" sur le temps de travail et le régime de rémunération des 2 métiers.

- Echanges sur la question de la création d'une « hiérarchie » fonctionnelle pour les psychologues « scolaires » :

Ils souhaiteraient la création de postes de « conseillers techniques » (terme à définir/préciser) psychologues de l'Education nationale qui pourraient encadrer leur activité, les représenter aux différents niveaux (DSDEN/rectorat/ ministère), voire les noter. La question est posée de l'intérêt de créer quelque chose de spécifique au premier degré alors que nous serons un corps unique... Question de l'articulation avec le second degré, puisque nous avons déjà une hiérarchie fonctionnelle (notamment place et rôle des IEN-IO)... Mais aussi place des IEN-ASH compte-tenu de leur missions.... Mais ces derniers ne sont pas des psychologues alors que les IEN-IO massivement issus (minimum 80% d'entre eux) du corps des COP sont psychologues.

L'idée partagée est de souhaiter une hiérarchie fonctionnelle qui permette une représentation et une reconnaissance du corps des psychologues de l'Education nationale à tous les niveaux techniques/administratifs.

Pour le reste les positions des différentes organisations divergent, pas d'accord, la question reste ouverte, chaque organisation est renvoyée à une réflexion pour étayer sa position. De plus cela soulève la question de l'échelle pour les postes (district/dpt/acad), la place de la notation administrative (par qui), le lieu de rassemblement, les missions de cette hiérarchie fonctionnelle par rapport aux pratiques de terrain et les missions respectives des deux métiers.

- Echanges sur la place du concours et l'année de stagiarisation post-concours

Le concours serait conditionné à l'obtention du M2 pour ceux qui seraient en train de le valider lors du concours.

Pour l'année de stagiarisation post-concours, deux positions partagent les organisations

affectation dans un centre de formation et stages pratiques sur différents lieux possibles ?

OU affectation définitive en poste, et temps de formation théorique en parallèle ?

(position proposée par l'AFPEN principalement/ voire le SNP et le SNPsy EN UNSA)

Après-midi

Nous avons rejoint les collègues des CIO de l'académie pour une réunion à la bourse du travail.

Etaient présents Jocelyne Desouche DA ACOP-F acad Orléans-Tours, Michel POZE DCIO Chartes, et 2 COP de son équipe, 2 COP du CIO de Blois et l'une des secrétaires du CIO, 2 COP de Joue les Tours, 1 COP de Tours et univ, DA acop-f, 1 COP de Versailles et 1 de Bourges représentantes pour le collectif copsy SNES-FSU.

Ci-dessous le texte support de l'intervention de Dominique Hocquard. Les échanges avec les collègues ont été nombreux et constructifs.

D'autres situations de fermetures de CIO ont été évoquées à travers l'évocation de la parution du BO du 15 janv.2015, et à travers la situation dans les ardennes (fermeture du CIO de Sedan) évoquée par Florent Liberge, membre du CA de l'ACOP-F.

Par ailleurs, en point positif Rodrigue Ozenne a souligné des passages de la récente étude du CEREQ sur le SPRO de l'académie d'Amiens qui met en avant l'accueil et le fonctionnement des CIO et la qualité du travail des conseillers d'orientation-Psychologues : [netdoc 128](#)

Sur la situation dans l'académie d'Orléans-Tours, l'engagement est pris pour le CA de l'ACOP-F d'écrire une lettre ouverte au recteur et à la ministre.

Les collègues présents remercient les membres du CA d'être venus à leur rencontre, et d'avoir alimenté leurs réflexions et leurs prises de position quant aux situations qu'ils rencontrent.

A suivi un temps d'interview avec une journaliste de la « Nouvelle République du Centre » et de France 3 : [reportage sur la chaine video de l'ACOP-F](#)

Prochain CA de l'ACOP-F le 21 mars à Paris



Blois, le 24 janvier 2015

Déclaration de soutien de l'ACOP-F aux personnels d'orientation de l'Académie d'Orléans/Tours

Cher-e-s collègues, cher-e-s ami-e-s,

Chaque fois qu'une réunion comme celle-ci nous fait nous sentir moins seuls, parce que nous pouvons échanger ensemble sur ce qu'on vit, parce que nous pouvons construire des solidarités, du collectif et organiser des luttes, on avance...

Dans une période où on se sent parfois bien seul, pas toujours bien compris, dans un contexte social et éducatif entièrement polarisé par la question de l'emploi, le fait de tisser des liens de solidarité et de nous rappeler au bon usage du collectif, c'est forcément revivifiant et plein de promesses....et disons le, dans un contexte éprouvant comme celui que nous traversons, ça permet aussi de tenir.

Ces liens et cette solidarité, l'ACOP-F, s'emploie à les faire vivre comme aujourd'hui, ici à Blois, comme ailleurs avec des journées académiques d'études, ou encore notre participation active à toutes les formes de mobilisation qui se mettent en place pour défendre le réseau des CIO et au-delà, les valeurs auxquelles nous tenons et pour lesquelles nous sommes mobilisés.

Si nous avons tenu à organiser notre bureau ici à Blois avec vous, c'est pour vous témoigner notre soutien ainsi qu'à tous les personnels des CIO de l'académie, touchés par des fusions, des restructurations...comme l'année dernière nous l'avions fait à Rouen. Disons-le tout net, la situation désastreuse dans laquelle, le désengagement des Conseils Généraux, la mise en place du Service Public Régional d'Orientation, la modernisation de d'action publique, (ex RGPP), place les CO-P, les DCIO et l'ensemble des personnels d'orientation est inadmissible.

La situation des CIO en France est de plus en plus déplorable...

Plus de 60 CIO ont disparu du paysage éducatif depuis 2009. Dans le B.O. du 15 janvier 2015, on a un tableau hélas très complet des fermetures et des régularisations qui viennent d'avoir lieu, à Marseille, dans l'académie de Versailles... On a là un aperçu de la menace qui pèse sur le réseau des CIO.

Toutes les académies vont être concernées, celles de Versailles, on vient de le voir, mais aussi celle de Nancy/Metz avec au moins 5 fermetures prévues, Rennes, Toulouse, Reims... Avant hier un des administrateurs de l'ACOP-F, nous informait d'une réunion au cours de laquelle le DASEN leur apprenait que la moitié des CIO des Ardennes (académie de Reims) aller fermer. Il en profitait pour leur demander de lui faire des propositions et d'être innovant ! Un comble !

Que dire de la situation des CIO dans l'académie de Rouen, où rappelons nous, sur 17 CIO, 10 doivent fermer (3 ont déjà fermé, 2 sont visés, et 5 tiennent encore grâce à un hébergement gracieux des municipalités et surtout grâce à la lutte exemplaire que mènent les collègues de l'académie).

Venons-en aux CIO de l'académie d'Orléans/Tours ; on y retrouve les mêmes phénomènes à l'œuvre qu'ailleurs.

Pour des raisons complexes liées principalement à la décentralisation, plusieurs conseils généraux depuis 2005 essaient de se retirer du financement des CIO qu'ils ont en charge. Ce mouvement s'est accéléré depuis 2011. Dans cette académie, le Conseil Général du Loir et Cher est le premier à se désengager. Il l'a fait en octobre 2013 et cela concernait les CIO de Blois et Vendôme qu'il finançait jusqu'alors. Le troisième CIO du département (Romorantin) était et reste à ce jour un CIO d'Etat. La réponse du MEN à ce désengagement s'est traduite par:

-la transformation du CIO départemental de Blois en CIO d'Etat, qui du coup s'est retrouvé en cette fin d'année 2014 sans budget pour son fonctionnement, et surtout en situation de devoir trouver rapidement un autre logement car le loyer demandé par le CG pour qu'il reste dans ses locaux était trop élevé.

- l'absence de décision du MEN concernant le CIO de Vendôme. L'Etat a cependant pris acte de fait du désengagement du CG puisqu'il ne lui rappelle pas à ce jour son obligation de financement. Du coup ce CIO est, de fait, depuis le 1er septembre sans statut juridique et sans budget propre (son fonctionnement est financé a minima et au coup par coup par le rectorat).

On mentionnera aussi le regroupement dans un même local au centre d'Orléans des deux CIO de l'agglomération orléanaise laissant « La Source » sans CIO alors qu'y résident des publics fragiles et peu mobiles. De plus, ces locaux ne permettent pas un accueil du public dans de bonnes conditions. En particulier la confidentialité des entretiens ne peut être assurée. Et puis, comment s'installer dans des locaux dont les surfaces sont parfois divisées par deux ? Comment travailler, par exemple dans des CIO de 30, 35 voire 40 personnes comme c'est le cas, à Rennes, à Nancy et bientôt à Metz? Les solutions proposées ne tiennent aucun compte des besoins des personnels et des publics accueillis et créent très souvent des ambiances de travail détestables.

En Eure et Loir, le CG a réduit drastiquement les budgets de fonctionnement des CIO et a déjà fait part de son intention de se désengager ; or dans ce département sur les quatre CIO le CG en finance trois.

Bref, la liste des coups portés aux CIO est très longue : Où ça va s'arrêter ?

Une Réunion s'est tenue en décembre 2014 à la DEGESCO : des chiffres ont été avancés : il y aurait 294 CIO Etat et 230 CIO Départementaux soit 524 CIO. Selon l'administration, pour compenser le retrait des CG, l'Etat pourrait ouvrir 60 CIO. Au cas où tous les CG se retireraient et dans le meilleur des cas, il resterait ainsi 354 CIO. On nous dit que, quelques CG pourraient ne pas se retirer, que les collectivités territoriales pourraient participer au financement des CIO.

Avec le dogme de l'austérité budgétaire, le ministère va proposer des indicateurs pour mieux justifier une politique de fermeture des CIO sans commune mesure avec l'ambition affichée de promouvoir une orientation de qualité au service de la réussite de tous les élèves. La « maille » qui pourrait être retenue seraient les zones d'emploi (304), peut être les arrondissements (330), ou encore les sous- préfetures (230), bref des espaces stratégiques dans le domaine de l'emploi et où la communication politique sert bien souvent de faire valoir et de promotion à des opérations de « divertissement » pas toujours très efficaces du point de vue des objectifs annoncés.

On se demande dans ces conditions la place que pourraient avoir les CIO ? Entre les services centraux du Ministère de l'Éducation nationale, la pression des organismes économiques locaux, les politiques de l'emploi, de la ville et de la jeunesse placées sous la responsabilité des Préfets et de plusieurs ministères, l'action des recteurs serait d'autant plus étroite qu'elle devrait composer avec une contrainte budgétaire de plus en plus forte et des exigences régionales très éloignées des logiques éducatives en jeu dans la préparation de l'orientation des jeunes.

Bref, un tel désengagement de l'État n'est bien évidemment pas sans conséquences sur le devenir des CIO, la situation des personnels, les conditions de travail et sur l'accès des publics à l'information et au conseil. Il est hélas parfaitement assumé, théorisé et justifié par :

- la Modernisation de l'Action Publique qui vise à rationaliser la dépense publique,
- Les réformes des collectivités territoriales depuis 2010
- La loi du 5 mars 2014

La promotion tonitruante au sein de l'espace public de la sphère privée et associative, de l'entreprise et de la logique entrepreneuriale.

La promotion tout aussi tonitruante du numérique qui remplacerait efficacement, nous dit-on, la relation d'un CO-P avec un usager. Cet argument est aussi utilisé pour justifier la fermeture des CIO

Par rapport à cette stratégie d'inspiration européenne, on ne peut pas rester les bras croisés, au balcon de l'Histoire. Face à un mouvement d'une telle ampleur - fermetures, fusions imposées, regroupements divers - et qui touche, ne l'oublions pas, l'ensemble des implantations publiques locales (sous préfectures, postes, hôpitaux, maternités, tribunaux, écoles, LP, collèges...) – on est démuni ou désespéré, toujours stupéfait par la mauvaise foi exprimée par nos responsables et le mépris dans lequel sont considérés les personnels qui osent dire leur incompréhension et leur indignation. Où est la cohérence à terme quand on sait que la disparition d'un CIO, c'est un accueil qui n'est plus assuré, ce sont des équipes entières qui sont malmenées, c'est un savoir-faire qui est détruit, c'est un appui technique aux BEF, à la DSDEN qui disparaît. Ce qui est grave, c'est qu'une vision aussi technocratique et soi-disant « moderne » de la réalité de l'orientation, une vision aussi partielle, et partielle ne permet même plus de saisir ce qui est véritablement et concrètement en jeu dans le processus réel d'orientation d'un élève.

Pour des raisons éthiques, déontologiques, il va falloir tenir ferme sur le principe intangible d'un service public de qualité, porteur des valeurs d'égalité, d'indépendance, de neutralité, de laïcité, et de proximité. Soutenir cette position, c'est faire admettre que la prise en charge personnalisée d'une situation d'orientation n'est possible que s'il y a une écoute, un dialogue, une véritable « alliance de travail » avec l'usager, c'est faire admettre la spécificité des publics avec lesquels nous travaillons prioritairement, c'est travailler dans des conditions matérielles acceptables et décentes, où l'accueil est possible, c'est refuser de compenser la disparition de dizaines de CIO par le recours (problématique) au numérique (cf. « mon orientation augmentée » de l'ONISEP), c'est dire haut et fort que le service public n'a de sens que dans une relation attentive aux singularités....

Oh, je sais, la partie n'est pas gagnée d'avance, parce que « taper » sur les CO-P, sur les CIO, en faire la cible de la rigueur budgétaire, c'est au bout du compte assez facile tant il est vrai que par rapport à des fermetures plus spectaculaires comme des maternités, des crèches, des hôpitaux... les CIO ne « comptent » guère, ne pèsent pas lourd aux yeux du gestionnaire. Tout peut se faire à bas bruit...

Alors une question se pose : comment se faire entendre ? En témoignant ? En faisant prendre conscience ? Mais de quoi ? Du fait que l'orientation initiale a une spécificité, qu'elle s'adresse prioritairement à des enfants, à des adolescents qui n'ont pas les mêmes demandes, ni les mêmes besoins que les adultes confrontés à la recherche d'un emploi ? Que l'orientation scolaire n'a pas grand chose à voir avec le spectacle que la « réalité augmentée » des innovateurs nous montre, mais qu'elle participe du plus intime, de l'estime de soi, d'une écoute, d'un accompagnement digne de ce nom ? Qu'elle n'a de sens que dans une école dans laquelle apprendre c'est d'abord se construire indépendamment des enjeux économiques.

Alors que les CIO, devraient rester la référence de qualité sur un territoire en terme d'informations, de conseils, d'accueil, de prévention du décrochage, d'animation du BEF, d'observation des politiques

d'orientation...on les fragilise ou on les supprime. Le procédé est incompréhensible sauf à considérer les pratiques d'orientation et de conseil et spécialement celles en rapport avec la première orientation du seul point de vue d'une illusoire et fonctionnelle adéquation formation/emploi, gérée à partir des tableaux d'indicateurs fournis par une armée d'experts, grands spécialistes par ailleurs de la communication !

L'ACOP-F rappelle avec force, toute l'importance dans un contexte d'extrême fragilité du lien social, de maintenir ces espaces de proximité, d'écoute, de dialogue, de réflexion et de médiation que sont les CIO. Elle rappelle que la prise en considération des adolescents et des jeunes, et au-delà de tous les publics, constitue un enjeu majeur pour la construction d'une société. La place que nous leur donnons, le regard ou l'attention que nous portons à leurs préoccupations, à leurs inquiétudes, l'attention et le temps que nous accordons à leur expression, conditionnent le développement de leurs potentialités et peut avoir des effets sur leur devenir. Avant même que ne se posent dans leur spécificité les questions d'insertion et d'emploi, avant même qu'un choix d'orientation n'intervienne, chaque CO-P, chaque DCIO sait qu'une phase préparatoire inscrite dans un processus éducatif continu est indispensable. Quels acteurs, mieux que les conseillers d'orientation-psychologues, de par leur formation, leur statut, leurs missions sont en capacité de faire ce travail ? Lesquels, mieux qu'eux, peuvent aider les enseignants, les familles à participer à cette oeuvre éducative spécifique qu'on appelle la première orientation ?

Rappelons encore ces quelques principes:

1. les activités des CIO ne sont pas des activités économiques au sens européen du terme, c'est à dire au sens où elles doivent rapporter et s'inscrire dans une logique de process. Elles doivent être considérées comme des services non économiques d'intérêt général. Disons-le avec force, Les CIO ne sont pas des entreprises !
2. Le Centre d'Information et d'Orientation est un service de proximité de l'Education nationale, extérieur aux établissements. De ce fait, il offre la garantie de la neutralité et reste indépendant de toutes les pressions qui viendraient nous dicter le message à relayer au près des jeunes pour mieux peser au moment d'un choix d'orientation. Et vous le savez, pour des raisons éthiques, par respect pour la personne, nous tenons à cette indépendance. Je le sais, à l'heure d'un utilitarisme économique grandissant, porté par une conception « technique » de l'orientation, ce n'est politiquement pas correct de penser ainsi. J'en profite pour poser ici une question : a-t-on bien pris la mesure de ce que pourrait être une orientation scolaire et une école qui assumerait totalement les dérives libérales d'une technocratie conquérante, qui escamoterait la question du sujet comme celle du lien social, de la justice sociale comme celle de l'égalité de destin, qui oublierait la dimension anthropologique et philosophique de la transmission ? Je n'ose y penser. Notre action, votre action a quelque chose de profondément salutaire et vertueux. Il ne faudrait pas, par une sorte de solidarité discutable avec des « réformateurs innovants » - qui ne nous la rendront pas, d'ailleurs défendre l'indéfendable.

L'ACOP-F est attachée à promouvoir une politique publique d'orientation associant, qualité, proximité, égalité, gratuité et droit d'accès au conseil pour tous. Pour cela, nous exigeons l'abandon des projets de fermeture et demandons que soit prises toutes les mesures nécessaires, notamment sur le plan financier, pour assurer l'indépendance des CIO et leur pérennité.

Voilà, en quelques mots ce que je voulais vous dire.

Courage !

Dominique HOCQUARD

Président de l'ACOP-F

